

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

En cas de désistement du Bénéficiaire dans un délai de 10 jours ouvrés avant la date de démarrage de l'acte de formation, Fontaine O Livres sera en droit d'exiger un versement de 50% du coût du stage à titre de dédommagement. Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue du Client, et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Dans le cas où l'action de formation commencée par le Bénéficiaire se trouverait définitivement interrompue pour une raison indépendante de la volonté de l'organisme de formation, Fontaine O Livres facturera à titre d'indemnisation :

- ▶ 75% du coût du stage si ce dernier est interrompu dans sa première moitié ;
- ▶ 100% du coût du stage si ce dernier est interrompu lorsque la moitié du stage est dépassée
- ▶ Dans d'autres cas, la totalité des sommes versées resterait acquise à Fontaine O Livres. En cas de cessation anticipée de la formation du fait de Fontaine O Livres, seules seront dues les sommes correspondantes à la formation déjà réalisée.

Le règlement sera effectué net sans escompte à réception de la facture. En cas de non-paiement à son échéance, toute somme due portera intérêt de plein droit au taux d'une fois et demi le taux d'intérêt légal.

Pendant la durée du stage, les participants demeurent les employés de l'entreprise (Client) qui reste responsable de leurs faits et gestes en vertu de l'article 1384 du code civil pour tout dommage qu'ils pourraient causer au cours du stage.

Ils sont cependant tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement qui leur est communiqué au début de la formation.

En contrepartie des versements reçus, Fontaine O Livres s'engage à réaliser toutes les actions prévues dans le cadre de la présente convention et à fournir tous les documents et pièces de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation.